



Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais

Square Voltaire

2, avenue des Allobroges – BP 33
74201 THONON LES BAINS Cedex

Tél : 04 50 04 24 24 / Fax : 04 50 04 65 30

accueil@siac-chablais.fr / www.siac-chablais.fr

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Tome 2

SCO

2012

Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais



Sommaire du PADD

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| Défi n°I : Répondre aux besoins de la population en termes de logements, d'équipements et de services dans un cadre structuré | 6 |
| <i>Objectif I.I : Préparer les conditions d'accueil et de vie de la population du Chablais dans un environnement préservé</i> | 6 |
| <i>Objectif I.II : Promouvoir une politique du logement permettant de préserver la mixité sociale, la vitalité et les équilibres sociaux du territoire ainsi que la qualité de l'urbanisation future</i> | 7 |
| <i>Objectif I.III : Répondre aux attentes de la population en matière d'équipements et de services : enjeu de cohésion sociale</i> | 8 |
| <i>Objectif I.IV : Assurer la cohérence entre le développement de l'armature urbaine et celui des équipements publics, des services et des infrastructures</i> | 9 |
| Défi n°II : Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité | 10 |
| <i>Objectif II.I : Mettre en commun les richesses et valoriser le capital patrimonial et environnemental identitaire du Chablais dans ses qualités et ses diversités</i> | 10 |
| <i>Objectif II.II : Renforcer l'armature urbaine du Chablais dans un objectif de qualité au bénéfice de sa population</i> | 11 |
| <i>Objectif II.III : Adopter et gérer un principe de précaution à l'égard des risques naturels, technologiques et sanitaires</i> | 11 |
| <i>Objectif II.IV : Oeuvrer pour réduire les impacts négatifs du développement sur l'environnement</i> | 12 |
| Défi n°III : Accompagner et favoriser le développement de l'économie chablaisienne | 13 |
| <i>Objectif III.I : Renforcer les différentes facettes de l'économie du Chablais</i> | 13 |
| <i>Objectif III.II : Se préparer aux mutations en cours et aux défis à venir et les accompagner</i> | 15 |
| Défi n°IV : Renforcer l'accessibilité au territoire et mieux se déplacer au sein du Chablais | 16 |
| <i>Objectif IV.I : Poursuivre la connexion du Chablais aux grands réseaux de transports : préciser et prolonger le schéma de désenclavement</i> | 16 |
| <i>Objectif IV.II : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs et modes doux)</i> | 17 |
| <i>Objectif IV.III : Améliorer et développer le transport de marchandises</i> | 17 |
| <i>Objectif IV.IV : Promouvoir une armature urbaine favorisant la multimodalité et en particulier les modes de déplacements doux (non motorisés)</i> | 18 |
| <i>Objectif IV.V : Transport de l'information : offrir à tous l'accès aux TIC et au Très Haut Débit</i> | 18 |
| Défi n°V : Passer d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projets | 19 |
| <i>Objectif V.I : Oeuvrer pour dépasser le stade des coopérations « techniques » (transports, assainissement, déchets,...), pour intégrer le champ de la stratégie et de l'action intercommunale (voire internationale) : une intercommunalité de projets</i> | 19 |
| <i>Objectif V.II : Développer les coopérations avec les territoires voisins</i> | 20 |

Quel Chablais souhaitons-nous demain ?

... C'est à cette question centrale que notre Schéma de Cohérence Territoriale doit répondre. Le SCoT a en effet pour dessein **une vision collective et partagée** du devenir du bassin de vie du Chablais.

Deuxième étape de son élaboration, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) s'attache à faire la synthèse de ce que pensent, demandent et même parfois espèrent les chablaisiens pour les quinze ans à venir. Ainsi, il trace les grandes lignes du «souhaitable» pour le Chablais.

Le PADD est ainsi la clé de voûte du SCoT, fruit de discussions politiques et techniques approfondies qui, par itérations successives ont permis de faire émerger un consensus sur les principes fondamentaux de développement et de gestion durable de notre territoire.

Au-delà des points de vue exprimés à l'occasion des réunions publiques, consultations d'acteurs, questionnaires adressés à la population, ce qui a guidé nos réflexions, c'est le principe du développement durable qui tend à allier, dans une vision à moyen et long terme : efficacité économique, satisfaction des besoins sociaux et protection de l'environnement.

Ce document repose sur des choix qui ne sont ni des fuites en avant, ni de simples prises en compte «au fil de l'eau» de tendances déjà observées sur le territoire mais bel et bien la **marque de notre volonté collective d'impulser des changements dans la conception de l'aménagement de notre territoire.**

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le PADD du SCoT du Chablais, à la suite notamment, du travail réalisé dans plusieurs ateliers, par les élus du SIAC, ateliers au cours desquels le scénario, qui constitue la base de notre projet et les objectifs qui en sont le corollaire, a été élaboré et débattu.

Article R 122.2.1 du Code de l'urbanisme : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable «fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile».

Des défis à relever

La « construction » du PADD du SCoT du Chablais s'est fondée sur un certain nombre « d'attendus », dont la signification et les contenus sont forts :

- Une logique de développement durable qui vise la prise en compte des besoins et du sort des générations futures. Pour ce faire, trois paramètres sont nécessaires : le local et le global, le court et le moyen terme, l'interaction entre l'économie, le social et l'environnement.
- Un projet « politique » dans le sens où il s'agit, à terme, de servir les intérêts et les choix des hommes et des femmes qui cohabitent et travaillent dans un territoire et décident d'en assumer collectivement le développement.
- Un projet partagé qui repose sur l'organisation d'un débat aussi large et transparent que possible.
- Un projet apte à être décliné à différentes échelles et ce, par exemple, dans le cadre de déclinaisons territoriales adaptées (particularités de la montagne, des zones frontalières, du littoral, ...).
- Un projet évolutif dans le temps.

Le diagnostic a permis de dégager des enjeux déterminants, à la fois thématiques et transversaux, qui ont inspiré les « défis », c'est à dire les grands choix politiques défendus par les élus du Chablais.

A titre de rappel (du rapport de présentation), ces « enjeux-clé » sont :

- *La maîtrise de la gestion de l'espace aménagé et agricole, qui préserve la connectivité et la dynamique fonctionnelle des espaces naturels, terrestres et aquatiques.*
- *Un développement économique conciliable avec la gestion optimum et économe des ressources naturelles exploitées.*

- *Une mobilité pour tous, considérant les effets cumulatifs sur les milieux et la santé, des modes de déplacements actuels.*
- *Des coopérations et des solidarités à renforcer, au sein du Chablais et avec les territoires voisins.*

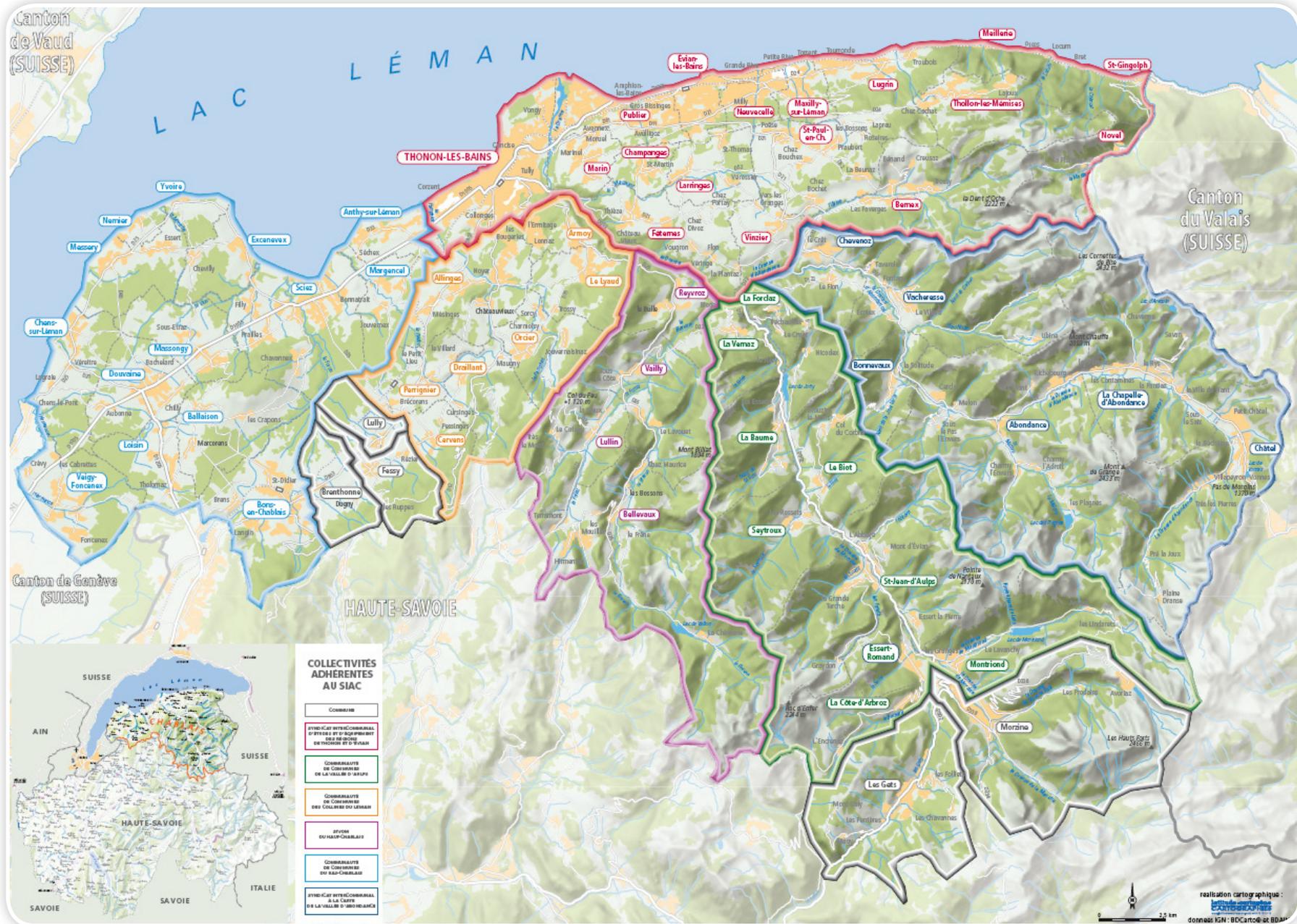
5 objectifs politiques majeurs ont donc vu le jour. Ils sont à considérer comme complémentaires et d'égale importance : il n'y a donc pas de notion de hiérarchie dans leur numérotation.

- Défi n° I : Répondre aux besoins de la population en terme de logement, d'équipements, de services dans un cadre structuré.
- Défi n° II : Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité.
- Défi n° III : Accompagner et favoriser le développement de l'économie chablaisienne.
- Défi n° IV : Renforcer l'accessibilité au territoire et mieux se déplacer au sein du Chablais.
- Défi n° V : Passer d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projets.

Ce sont ces 5 grands défis qui constituent le projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT du Chablais.

Le scénario retenu est donc un projet d'envergure, visant à faire du Chablais un territoire équilibré, solidaire et attractif, tout en offrant un cadre de vie de qualité car maîtrisé, ouvert sur son environnement et en particulier sur l'espace transfrontalier du bassin lémanique.

Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais



*Répondre aux besoins
de la population
en termes
de logements, d'équipements
et
de services
dans un cadre structuré*

Défi n°1

Objectif 1.1 : Préparer les conditions d'accueil et de vie de la population du Chablais dans un environnement préservé

- Il s'agit de tenir compte des perspectives d'évolution démographique, mais également des mutations attendues de la société (décohabitation, familles monoparentales, jeunes, anciens, etc.) : pour ainsi préparer un accueil satisfaisant des populations à venir.
- En premier lieu, il nous faut répondre aux besoins en logements des populations actuelles qui décohabitent, de notre population à venir (par accroissement naturel ou solde migratoire), et de nos populations saisonnières ou touristiques, qui participent fortement à l'économie de notre territoire.
- Les nombreux «parcours de vie» de nos populations amènent à des besoins différenciés en termes de typologies de logements. Du petit logement à la grande maison familiale, les attentes sont variées. Pour répondre au mieux à celles-ci, nous devons prévoir dans nos documents d'urbanisme locaux les possibilités de réaliser des logements collectifs, semi-collectifs et individuels. La maison individuelle a été et demeure un habitat très présent dans le Chablais, au détriment de foyers aux revenus plus modestes ou aux attentes différentes. Il s'agit maintenant de trouver une répartition plus équilibrée entre ces trois catégories d'habitat : une répartition qui prend en compte les spécificités de chaque territoire, avec plus de logements collectifs en ville (proximité des services et des transports en commun pour les personnes âgées qui habitent de plus en plus en appartement, ainsi que pour les jeunes) que dans les communes rurales.
- Cet accueil, doit être réalisé de façon raisonnée et durable pour les générations futures, c'est à dire en économisant les espaces et en coordonnant au mieux l'offre en logements avec l'offre en transports en commun et en services. C'est pourquoi ce développement urbain devra se faire en priorité dans les espaces déjà urbanisés et en densification de façon à éviter le mitage et à moins consommer les espaces agricoles et naturels qui sont nécessaires à notre cadre de vie. Installer l'habitat de préférence à proximité des zones d'emploi, de services et des transports en commun contribue à limiter les déplacements en véhicule motorisé individuel. Nous voulons ainsi participer à la lutte contre le réchauffement climatique et contre les émissions de gaz à effet de

Répondre aux besoins de la population [...] dans un cadre structuré

Défi N°1

serre. Pour ce faire, les transports en commun devront être plus attractifs que la voiture individuelle, en particulier dans les secteurs centraux du Chablais et auprès des gares.

- La préservation du cadre de vie est détaillée dans le défi n°2 (qui suit).

Face à une pression foncière particulièrement forte, issue d'un contexte à la fois touristique et transfrontalier, nous voulons un développement qui réponde aux attentes de notre société et soit durable ; nous ne voulons pas subir mais organiser notre développement et en limiter les effets négatifs sur l'environnement.



Objectif I.II : Promouvoir une politique du logement permettant de préserver la mixité sociale, la vitalité et les équilibres sociaux du territoire ainsi que la qualité de l'urbanisation future

- La typologie de logements décrite précédemment permet d'assurer une mixité sociale. En prévoyant des logements qui correspondent aux besoins des jeunes, des familles, des saisonniers et des personnes âgées, nous souhaitons une société équilibrée et qui puisse développer du lien social. En outre, le maintien des jeunes ménages dans le Chablais est la garantie d'un avenir dynamique pour le territoire.

- Nous vivons dans un territoire où le tourisme et la proximité de la Suisse augmentent les prix de l'immobilier. Les inégalités sociales en sont d'autant plus fortes. Nous voulons offrir aux foyers les plus modestes la possibilité de pouvoir continuer à habiter ce territoire, d'y travailler et de s'y déplacer. Il est donc nécessaire de créer des logements aidés pour répondre à cette réalité et maintenir une mixité sociale dans le Chablais. Dans ce cadre, l'organisation de l'accueil des gens du voyage, y compris en voie de sédentarisation, est nécessaire.

- La localisation des logements aidés à proximité des transports en commun et des zones d'emploi est d'autant plus importante que la motorisation des ménages aux revenus modestes n'est pas toujours assurée.

- Face à un vieillissement de la population, nous voulons offrir aux personnes âgées des services et des structures d'accueil qui répondent à leurs besoins (voir défi I.III).

- Les caractéristiques de l'habitat sont très différentes selon les entités territoriales du SIAC : prix du foncier, architecture traditionnelle, habitat à dominante touristique ou permanente... Il est donc nécessaire, à l'échelle de chacun de ces territoires, de coordonner l'offre en logements pour plus de cohérence dans sa mise en oeuvre opérationnelle.

- Le développement des bâtiments haute qualité environnementale ou de toute architecture économe en énergie et en ressources doit également refléter la qualité de l'urbanisation future.

Répondre aux besoins de la population [...] dans un cadre structuré

Défi N°1

■ La qualité de nos paysages est un atout fondamental du Chablais. L'urbanisation fait partie de nos paysages et, à ce titre, elle doit être particulièrement qualitative et maîtrisée.

Nous souhaitons mener une politique volontariste en termes de logements, qui répondent aux enjeux de la mixité sociale et qui développe une architecture et une urbanisation qui s'insèrent dans les paysages chablaisiens (voir défi II).



Objectif I.III : Répondre aux attentes de la population en matière d'équipements et de services : enjeu de cohésion sociale

■ Le développement des services en matière de petite enfance et de jeunesse est une priorité de notre territoire. Nous voulons répondre aux besoins scolaires et offrir des services performants en matière de petite enfance au plus proche de la population.

Afin de limiter les déplacements individuels motorisés et de maintenir le dynamisme de toutes les communes, y compris les plus rurales, nous souhaitons que les équipements de petite enfance et de jeunesse soient localisés dans toutes les communes, au plus proche des besoins.

■ Nous souhaitons accompagner le vieillissement de la population en renforçant le maintien à domicile des personnes âgées (demande sociale forte) tout en renforçant les structures d'accueil pour celles qui le nécessitent. La localisation de ces structures d'accueil doit être pensée au plus proche des transports en commun et des services.

■ D'une façon générale, l'organisation sanitaire et de prévention doit être confortée et renforcée à l'échelle du Chablais pour répondre aux besoins de tous.

■ Les équipements de loisirs, culturels ou sportifs participent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité touristique du territoire. Nous voulons assurer une complémentarité de ces équipements pour offrir un vaste panel de loisirs, dans un esprit de coopération entre territoires.

■ Ces équipements et services devront être localisés de façon cohérente, c'est à dire être au plus proche des transports en commun pour être accessibles par le plus grand nombre et limiter les déplacements individuels motorisés, générateurs d'émissions de gaz à effet de serre.

■ D'une manière générale le développement des transports en commun est nécessaire pour assurer la mobilité de toutes nos populations, en particulier celles qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, personnes à mobilité réduite...). Nous souhaitons donc que le service de transport en commun se développe de pair avec l'évolution démographique et l'aménagement du territoire.

Nous voulons que notre territoire offre les équipements et services nécessaires à tous, pour le bien-être des populations permanentes et de passage.

Répondre aux besoins de la population [...] dans un cadre structuré

Défi N°1

Objectif I.IV : Assurer la cohérence entre le développement de l'armature urbaine et celui des équipements publics, des services et des infrastructures

■ Le Chablais présente une armature urbaine composée de trois grands sous-périmètres (le pays d'Evian, les vallées, le bas Chablais ouest) qui s'articulent autour d'une unité urbaine (Thonon-Evian). L'unité urbaine Thonon-Evian est le pôle principal d'emploi, de population et d'activités du Chablais. Les trois grands sous-périmètres ont quant à eux des centralités à leur échelle, elles correspondent aux pôles locaux ou pôles secondaires du Chablais. Les stations de montagne ont quant à elles un rôle «moteur» dans l'activité touristique et donc un rôle particulier dans l'armature urbaine du Chablais. Les communes ont toutes un rôle de services de proximité pour les habitants et un rôle social très important.

■ Nous affirmons l'importance de maintenir les activités et services existants dans les pôles de proximité dans un souci de développement local et afin de contenir le phénomène de «commune dortoir» fréquemment constaté. Les équipements structurants pour les sous-périmètres ou pour le Chablais seront quant à eux localisés dans les pôles correspondants (locaux, secondaires ou unité urbaine) afin de maintenir la dynamique de cette armature urbaine existante. Les transports en commun sont la colonne vertébrale de cette organisation multipolaire.

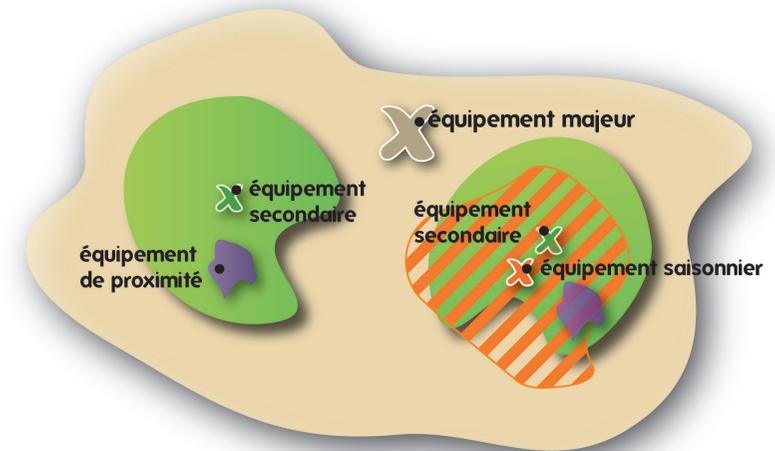
■ Afin de maintenir la vitalité des petites communes, nous souhaitons que la fonction de lieux de vie soit renforcée pour les chefs-lieux, notamment par l'habitat et l'aménagement d'espaces publics qualitatifs.

■ Le confortement de l'unité urbaine Thonon - Evian comme un des «moteurs» du développement du Chablais est essentielle à la nécessaire structuration du territoire au sein du bassin lémanique.

■ La fonction touristique des stations de montagne est à maintenir et à conforter dans un souci d'adaptation à l'évolution de la demande touristique et dans une préoccupation accrue de développement durable.

Nous souhaitons un territoire structuré et vivant, dans lequel chaque commune a son identité à maintenir et son rôle à jouer.

Localisation des équipements en fonction des aires d'influence :



*Offrir
un cadre de vie
et un environnement
de qualité*

Défi n°II

Objectif II.I : Mettre en commun les richesses et valoriser le capital patrimonial et environnemental identitaire du Chablais dans ses qualités et ses diversités

■ Le Chablais est un ensemble géographique et géologique exceptionnel, aux paysages et à la biodiversité uniques. Conscients de la qualité de notre environnement et de notre patrimoine naturel, nous voulons les protéger et les valoriser. C'est non seulement notre identité et notre cadre de vie, mais également la valeur ajoutée de notre territoire pour le développement économique et touristique, et pour les populations nouvelles ou de passage. C'est aussi le capital de nos générations futures. Ainsi, la démarche engagée de valorisation des géopatrimoines du territoire (projet de géoparc du Chablais, sous le label de l'UNESCO), constitue-t-elle une expression concrète et globale de cet objectif, en associant étroitement, patrimoine local et tourisme «doux».

■ Chacun des 3 grands sous-périmètres du Chablais (pays d'Evian, vallées, bas chablais ouest) est riche en patrimoine naturel : zones humides, Léman, delta, plateau, coteaux, cols, monts, vallées, lacs et forêts. Les caractéristiques et la complémentarité de ces paysages sont à valoriser.

■ L'agriculture a façonné les paysages par l'élevage en alpage ou en plaine, la viticulture, le maraîchage, la céréaliculture... La transformation des paysages par l'agriculture fait maintenant partie de notre identité et nous souhaitons garder ces paysages particulièrement diversifiés en soutenant le maintien et le développement de l'agriculture locale.

■ Le fonctionnement des corridors écologiques au sein d'un vaste réseau communément appelé «vert-jaune-bleu» (boisements, champs, hydrographie,...) doit être garanti pour préserver la faune et la flore chablaisiennes.

■ L'eau est une ressource naturelle majeure du Chablais, elle est présente au travers de divers écosystèmes. Nous voulons concilier et maîtriser les différents usages de l'eau, tout en préservant ces écosystèmes.

Nous voulons offrir à la population un cadre de vie de qualité et préserver l'environnement pour les générations à venir.

Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité

Défi N°II

Objectif II.II : Renforcer l'armature urbaine du Chablais dans un objectif de qualité au bénéfice de sa population

■ Le renforcement de l'armature urbaine comme décrit précédemment (objectif I.IV), permet de mailler le Chablais de véritables lieux de vie, afin de faire des chablaisiens des habitants et non de simples résidents. Recréer dans chaque commune des espaces dynamiques (avec des équipements et services, de l'habitat, des transports en commun) et de rencontre participe à la qualité de vie de chacun par le renforcement des liens sociaux. Ces lieux de vie nécessitent notamment la réalisation d'un réseau d'espaces publics ouverts aux piétons et accessibles à tous. Ce dernier constitue le ciment des espaces de développement majeur, en termes d'habitat et d'activités, de chaque commune.

■ Le renforcement de l'armature urbaine passe également par un effort de densification et parfois de renouvellement urbain dans les communes. En effet, si «l'enveloppe urbaine» (espace déjà fortement urbanisé de la commune) assume clairement sa fonction d'habitat, d'espaces publics et d'activités, alors les espaces ouverts naturels ou agricoles seront d'autant mieux préservés. Il s'agit de bien distinguer les fonctions, mais aussi, les limites de chaque espace : urbanisés ou non.

La lisibilité et la qualité des entrées de ville ou village sont, à cet égard, des éléments essentiels de cette problématique.

■ Ainsi, par une urbanisation plus structurée, moins consommatrice d'espaces et aux fonctions urbaines mieux marquées, nous pourrions maintenir des espaces naturels et agricoles pertinents et, concernant l'agriculture, économiquement viables. Nous souhaitons également renforcer le pôle d'habitat principal de chaque commune afin de pouvoir y développer, à terme, des transports en commun de plus en plus performants.

■ Par ailleurs, nous souhaitons une qualité urbaine et architecturale qui reflète les grands sous-périmètres composants le Chablais. Les espaces urbains font partie de nos paysages et de notre cadre de vie, nous voulons qu'ils soient qualitatifs et structurés.

L'espace urbain est une composante essentielle de notre cadre de vie et de chacune de nos communes. Nous souhaitons que cet espace soit vivant et assume ses fonctions d'habitat, d'activités et de transports en commun, afin de permettre aux espaces agricoles et naturels d'assumer leurs propres fonctions.



Objectif II.III : Adopter et gérer un principe de précaution à l'égard des risques naturels, technologiques et sanitaires

■ La réglementation nationale en vigueur en matière de risques est déjà très dense. Il est toutefois essentiel d'affirmer notre volonté de préserver les populations des risques naturels, sanitaires et technologiques.

■ Dans cet objectif, nous voulons en premier lieu limiter les enjeux en maîtrisant la localisation de l'urbanisation.

■ Nous voulons également limiter les aléas, en renforçant la gestion des eaux pluviales et la gestion de la forêt, qui participent à la limitation des risques naturels dans notre territoire.

D'une manière générale, nous voulons préserver les populations de tout risque par une meilleure gestion des aléas et des enjeux.

Offrir un cadre de vie et un environnement de qualité

Défi N°II

Objectif II.IV : Oeuvrer pour réduire les impacts négatifs du développement sur l'environnement

■ Le développement urbain a des impacts indubitables sur l'environnement. C'est pourquoi nous voulons préserver les secteurs les plus fragiles (sites sensibles aux pollutions, écosystèmes précaires) et les plus remarquables de notre territoire. Le Document d'Orientations Générales du SCoT s'appliquera donc à identifier ces secteurs et à les protéger. Dans ce même esprit, il est intéressant de capter les populations sur des espaces gérés pour préserver les milieux naturels sensibles (sentiers balisés, informations didactiques).

■ D'une manière générale, nous soutenons une gestion durable des ressources naturelles du Chablais. Ainsi, nous nous engageons dans des études pour une meilleure gestion de la ressource en eau (maîtrise de la qualité et de la quantité), à travers notamment les contrats de bassin.

De même, nous engageons des démarches novatrices pour la ressource forestière (plan d'approvisionnement territorial). Par une gestion raisonnée, nous pourrions assurer le présent, comme l'avenir des générations futures.

■ Le développement induit une augmentation de la quantité de déchets. Leur gestion et leur recyclage sont devenus des enjeux majeurs pour aujourd'hui et pour le futur et doivent être renforcés en particulier à travers l'amélioration de la valorisation matière. La valorisation des matériaux inertes issus du BTP doit notamment être prioritaire à l'extraction de matériaux en carrière.

■ Pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, nous voulons proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle, par une diminution des déplacements (rapprochement de l'habitat et des activités) et par une amélioration de l'offre en transports en commun sur l'ensemble de notre territoire.

■ Nous souhaitons également développer les énergies propres et renouvelables dans les domaines de la construction, des transports, etc. pour lutter contre le réchauffement climatique. L'utilisation de ressources énergétiques locales renouvelables et la limitation de la consommation énergétique sont des priorités pour l'avenir.

Conscients que le développement de tout territoire peut générer des effets préjudiciables à la santé humaine, aux écosystèmes, à l'environnement en général, nous souhaitons limiter ces conséquences par une gestion rigoureuse de nos espaces, de nos ressources et de nos pollutions. Nous nous engageons dans des démarches volontaristes et novatrices dans le souci du bien être des générations futures.



Accompagner et favoriser le développement de l'économie chablaisienne

Défi n°III

Objectif III.1 : Renforcer les différentes facettes de l'économie du Chablais

■ Concernant le secteur primaire, nous voulons assurer la pérennité de l'activité agricole (dont pastorale), par le maintien des espaces essentiels à l'économie agro-pastorale. Nous souhaitons que l'activité agricole soit maintenue dans sa fonction productive première et qu'elle puisse développer des fonctions complémentaires et diversifiées, telle que l'agri-tourisme, la valorisation des produits du terroir, la vente de proximité, etc. L'agriculture chablaisienne a par ailleurs une fonction essentielle de maintien des paysages identitaires du Chablais, car elle demeure peu intensive et respecte la qualité des milieux naturels.

■ La sylviculture est un secteur en pleine mutation, avec de nouveaux débouchés liés au bois-énergie. Nous souhaitons que l'exploitation forestière puisse ainsi se diversifier, en conciliant les différentes fonctions de la forêt (utilisation sylvicole, entretien, lutte contre l'érosion des sols, fonction écologique et récréative).

■ La pêche dans le lac Léman est une activité que nous souhaitons maintenir : elle correspond à une pratique traditionnelle qui participe à la vie économique et à l'identité du littoral lémanique. De nombreux poissons font partie du patrimoine gastronomique du Chablais et les villages de pêcheurs font, quant à eux, partie du patrimoine culturel et architectural local.

■ Concernant le secteur secondaire, le Chablais bénéficie d'un tissu important, dynamique et diversifié d'entreprises artisanales ou industrielles. Il est primordial de maintenir ce tissu économique et de permettre son évolution et son développement. Lorsque ces entreprises peuvent être localisées à proximité de l'habitat, elles confèrent un dynamisme plus important aux zones urbaines. Lorsqu'elles ne peuvent pas être situées dans les zones d'habitat, il est judicieux de faire des économies d'échelle par des regroupements sur des sites dédiés.

■ Nous voulons structurer et hiérarchiser le tissu artisanal et industriel pour le rendre plus attractif et performant. Ainsi, pour les zones d'activités, il est indispensable d'afficher un positionnement des zones les plus importantes (vocation industrielle et/ou artisanale...) et d'y promouvoir un cadre plus qualitatif (image de la zone, services aux

Accompagner et favoriser le développement de l'économie du Chablais

Défi N°III

entreprises, accessibilité et transports, qualité paysagère, etc.). Il s'agit également d'éviter la concurrence et de rechercher la complémentarité entre zones en privilégiant la confortation et l'extension de celles existantes. Enfin, si de petits sites communaux d'activités permettent le maintien d'une dynamique économique locale, les zones importantes doivent être de portée intercommunale, afin de regrouper les moyens pour qu'elles soient plus qualitatives et compétitives. Ces zones, tout comme les secteurs d'habitat, doivent répondre à l'effort de moindre consommation de l'espace.

■ Les grandes entreprises industrielles du Chablais doivent être soutenues. Il est indispensable d'accompagner leurs évolutions ou mutations éventuelles, pour ne pas être confronté aux phénomènes de friches et de chômage massif.

■ Concernant le secteur tertiaire, nous souhaitons renforcer le maillage existant d'activités, en répondant notamment aux besoins de proximité et aux besoins touristiques. L'armature urbaine préalablement décrite doit constituer la colonne vertébrale du réseau des commerces et services. Il s'agit également de rechercher un meilleur équilibre entre, commerces et services de proximité, et zones commerciales.

■ Le tertiaire supérieur est encore peu développé dans le Chablais. Nous souhaiterions que ce secteur soit plus présent sur notre territoire et voulons accompagner son développement, notamment par la mise en place du Très Haut Débit.

■ Le tourisme est, aujourd'hui, le secteur économique prédominant du Chablais, en termes d'emploi et d'hébergement. Le tourisme de montagne est particulièrement développé et permet aux vallées d'être des « moteurs » de l'économie chablaisienne. Nous voulons conforter ce tourisme de montagne, par le maintien des grands paysages qui en constituent le cadre et par une diversification de l'offre touristique, qui ne doit plus uniquement miser sur la filière neige. Nous souhaitons également que l'accueil des saisonniers, problématique récurrente, soit mieux coordonné. Pour les autres sous-périmètres du Chablais, nous souhaitons aussi renforcer l'attractivité touristique. Nous voulons ainsi rénover et requalifier le tourisme lacustre en termes d'hébergements, d'activités de plein air, d'aménagements balnéaires, portuaires et littoraux, en mettant en avant les qualités de nos paysages lacustres et de nos rives naturelles. Les Collines du Léman et le Plateau de Gavot ont un très fort potentiel de « tourisme vert » que nous voulons développer et promouvoir, surtout en matière d'hé-

bergements. Sur l'ensemble du Chablais, nous voulons développer une diversification de l'offre touristique, via notamment le géotourisme, et le projet de géoparc, comme levier emblématique de cette diversification.

■ En outre, nous voulons améliorer la fréquentation dans les intersaisons et les courts séjours, en valorisant plus fortement nos valeurs patrimoniales et culturelles (patrimoine religieux, patrimoine vernaculaire, thermalisme, gastronomie, fêtes,...) et en attirant une clientèle de proximité.

■ Face à l'atout que représente la diversité de nos territoires touristiques, nous voulons renforcer notre complémentarité en nous coordonnant de plus en plus, et de mieux en mieux. Par la promotion commune de nos atouts touristiques, le territoire sera plus attractif.

Nous sommes conscients de l'impact de la proximité de la Suisse dans notre économie locale : nous sommes fortement dépendants de la métropole genevoise, et, de façon plus ténue, du Valais et de Vaud. Par ailleurs, notre localisation à une extrémité de la Haute-Savoie et de la région Rhône-Alpes, et notre manque de desserte en transports, sont un handicap pour notre dynamisme économique.

Cependant, nous bénéficions d'atouts locaux qui nous permettent d'avoir une économie locale diversifiée et forte : tourisme, agriculture et sylviculture, artisanat et quelques très grandes entreprises,... Nous voulons que cette indépendance économique soit assurée, en oeuvrant pour la pérennité de ces grands secteurs d'activités.



Objectif III.II : Se préparer aux mutations en cours et aux défis à venir et les accompagner

■ Nous désirons mieux nous organiser pour bénéficier de la dynamique économique lémanique transfrontalière. En effet, le développement de notre armature urbaine avec le renforcement de ses pôles (d'habitat et d'emplois) permet de proposer des alternatives aux zones d'emplois suisses et d'avoir une économie plus autonome en cas de modification du contexte économique suisse.

■ Afin d'être attractif dans un contexte économique de moins en moins localisé, nous voulons développer un accueil de qualité pour les entreprises. Il s'agit de requalifier les zones d'activités, d'assurer des services aux entreprises (notamment en termes de transports) et de s'appuyer sur la qualité de notre cadre de vie, atout majeur.

■ L'un des objectifs du SCoT est de construire un cadre de vie de qualité dans le Chablais pour les générations actuelles et futures. C'est également un défi à relever pour attirer les entreprises. Nous voulons construire un cadre de vie qui soit accueillant « au et autour » du travail.

■ Par ailleurs, nous devons soutenir les synergies autour des formations, des entreprises innovantes, du développement de l'économie d'une manière générale, dans l'esprit des actions réalisées par Chablais Léman Développement.

■ Enfin, la couverture de notre territoire par le Très Haut Débit, élément clé de notre attractivité économique future, doit être étendue (voir objectif IV.V).

Nous voulons pérenniser l'ensemble de nos secteurs d'activité, nous adapter aux mutations et ainsi, rester compétitifs sur le marché économique.



*Renforcer l'accessibilité
au territoire et mieux
se déplacer au sein
du Chablais*

Défi n°IV

Objectif IV.1 : Poursuivre la connexion du Chablais aux grands réseaux de transports : préciser et prolonger le schéma multimodal de désenclavement

■ Le Chablais pâtit du manque d'un réseau de déplacements performant. C'est pourquoi nous voulons que le schéma de désenclavement du Chablais soit mis en oeuvre dans son intégralité (c'est à dire à la fois dans ses volets transports en commun, routier, ferroviaire), tel qu'il a été validé le 7 juillet 1999 par le Ministre de l'Équipement et des Transports. Figure en premier lieu, le projet routier d'infrastructure à 2X2 voies Machilly-Thonon, déclaré d'utilité publique (et auquel a été associé le projet de plateforme ferroviaire de fret). La vision proposée par ce schéma mérite par ailleurs d'être élargie, toujours dans une optique multimodale, par une approche transfrontalière des déplacements, du côté Ouest (Genevois), comme du côté Est (Valais).

■ La réalisation de ce schéma de désenclavement aura pour effet d'améliorer l'accessibilité au territoire et de développer son attractivité grâce à une connexion aux réseaux routiers nationaux et internationaux. Le désenclavement pourrait générer un double phénomène : une augmentation des migrations pendulaires mais également une meilleure attractivité pour la création d'entreprises localement. Il est indispensable de maîtriser ces phénomènes en oeuvrant pour un projet économique du territoire qui permette la création d'emplois et d'entreprises localement et en premier lieu pour notre population.

La réalisation de ces infrastructures routières et ferroviaires, en lien avec les territoires extérieurs au Chablais, est nécessaire à notre dynamisme économique et social.



Renforcer l'accessibilité ... et mieux se déplacer au sein du Chablais

Défi N°IV

Objectif IV.II : Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs et modes doux)

■ Le projet Cornavin Eaux-Vives Annemasse (CEVA) et son prolongement par les branches de l'étoile d'Annemasse est un projet phare pour le Chablais. En effet, l'amélioration de l'offre ferroviaire entre Evian - Thonon - Annemasse - Genève répondra aux besoins quotidiens des habitants, permettra de désengorger nos routes et participera fortement à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre tout comme à la qualité de notre cadre de vie. Nous souhaitons que ce projet, qui prend en compte les migrations pendulaires, serve aussi aux populations touristiques. C'est pourquoi nous souhaitons fortement une liaison ferroviaire directe jusqu'à l'aéroport Genève-Cointrin.

■ De la même manière, nous désirons la réouverture de la ligne ferroviaire Evian Saint-Gingolph à l'usage du transport des personnes, afin d'offrir une alternative aux déplacements en voiture individuelle pour l'Est du Chablais. Cette ligne renforcera la porte d'entrée Est du Chablais (pour le tourisme, mais également pour le dynamisme économique et les migrations pendulaires).

■ D'une manière générale, nous souhaitons renforcer l'offre en transports en commun pour toutes les communes du Chablais en lien avec les pôles principaux du Chablais et extérieurs au territoire afin de faciliter la mobilité. L'amélioration de l'offre bus, transport à la demande, navette lacustre doit être une véritable alternative à la voiture individuelle.

■ En complément, le développement d'un maillage de chemins piétonniers et de voies cyclables (pour les communes présentant une topographie adaptée à ce mode) permettra également de ne pas recourir systématiquement à la voiture individuelle pour les courtes distances.

■ Nous soutenons également les actions nécessaires à la mise en accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, comme le prévoient les textes.

Donner à tous les habitants du Chablais la possibilité d'être mobile doit constituer un axe fort de notre politique si nous souhaitons un territoire solidaire. Cette mobilité doit être plus respectueuse de l'environnement et moins productrice de gaz à effet de serre.



Objectif IV.III : Améliorer et développer le transport de marchandises

■ Afin de développer le transport ferré de marchandises nous prévoyons l'organisation d'un pôle de fret sur le territoire. Pour ce faire, nous souhaitons réaliser une plateforme de fret à proximité de la gare de Perrignier (seul site de fret ferroviaire possible dans le Chablais).

Nous sommes convaincus que l'avenir du transport de marchandise est au ferroutage, comme alternative au transport routier de marchandise, et dans un souci continu de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Renforcer l'accessibilité ... et mieux se déplacer au sein du Chablais

Défi N°IV

Objectif IV.IV : Promouvoir une armature urbaine favorisant la multimodalité et en particulier les modes de déplacements doux (non motorisés)

■ Le développement de l'armature urbaine telle que définie précédemment, assure un rapprochement des fonctions (logement, emploi, loisirs, commerces et services). Chacun des pôles composant l'armature urbaine possède plus ou moins l'ensemble de ces fonctions.

■ Grâce à cette proximité des fonctions, les distances des déplacements sont raccourcies et les déplacements moins nombreux : se déplacer à pied ou en vélo devient donc plus aisé. D'un secteur à l'autre il est également nécessaire de développer les transports en commun (comme indiqué à l'objectif IV.II). L'unité urbaine Thonon-Evian ainsi que les pôles locaux ou pôles de proximité cumulent l'ensemble de ces fonctions. A ce titre, il est nécessaire de renforcer leur rôle de plateforme multimodale (plusieurs transports en commun sur le même site) depuis les autres communes du Chablais, et entre elles, pour que les chablaisiens et les touristes puissent accéder à ces fonctions sans voiture individuelle.

■ Dans ce cadre, nous souhaitons que les gares du Chablais (routières et ferroviaires) ainsi que les embarcadères lacustres deviennent de véritables plateformes de transport en commun, en lien avec une réflexion sur les parkings relais (P+R).

Nous souhaitons une armature urbaine composée de pôles structurés et variés, reliés entre eux par des transports en commun efficaces.
Au sein de chacun de ces pôles nous voulons valoriser les modes de déplacements doux.



Objectif IV.V : Transport de l'information : offrir à tous l'accès aux TIC et au Très Haut Débit

■ Nous désirons développer le Très Haut Débit sur l'ensemble du Chablais, afin d'offrir à tous (habitants, administrations, entreprises) une véritable mobilité virtuelle, un accès rapide aux technologies de l'information et de la communication, et de favoriser le développement du télétravail.

L'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication est indispensable à notre société d'aujourd'hui, particulièrement dans le domaine économique et de l'emploi.

*Passer d'une
intercommunalité
de gestion
à une intercommunalité
de projets*

Défi n°V

Objectif V.I : Oeuvrer pour intercommunalité de projets : dépasser le stade des coopérations « techniques » (transports, assainissement, déchets....), pour intégrer le champ de la stratégie et de l'action intercommunale (voire internationale)

■ Dans le Chablais, il existe de très nombreuses structures intercommunales de gestion, dont les périmètres se superposent ou se chevauchent. Dans un souci d'économie d'échelle, mais également de clarté, de simplification administrative, de rentabilité et d'efficacité, nous voulons restreindre le nombre de ces structures, qui n'ont souvent qu'une seule vocation, pour former de véritables structures intercommunales de projets aux compétences variées et qui soient vectrices d'une mise en oeuvre efficace de notre projet de territoire.

■ La majeure partie des communes du Chablais constituent déjà des intercommunalités de projets. Nous voulons renforcer cette coopération intercommunale. A cet égard, la fédération des 62 communes du Chablais autour du SCoT constitue une étape considérable dans la coopération entre communes, bien au-delà du simple stade technique.

■ Dans ce cadre, nous souhaitons également soulever la question d'une future communauté d'agglomération dans le Chablais, pour donner au territoire une agglomération forte et structurée.

■ Enfin, nous insistons sur le principe de solidarité entre communes, dans la constitution même des intercommunalités, mais également dans leur fonctionnement.

Nous voulons des projets structurants pour notre territoire. Mais leur mise en oeuvre ne pourra être réalisée par les communes seules, et il convient d'assurer la cohérence entre les projets et entre les actions.

C'est pourquoi nous voulons un Chablais organisé en intercommunalités solidaires entre elles, dotées de moyens mutualisés et structurés au service de notre projet de territoire.

Passer d'une intercommunalité de gestion à une intercommunalité de projet Défi N°V

Objectif V.II : Développer les coopérations avec les territoires voisins

■ Aujourd'hui, nos populations ne perçoivent presque plus les frontières dans leurs déplacements quotidiens, dans leurs logements, leurs activités ou leurs emplois. Nous devons prendre en compte cette perméabilité géographique et cette évolution culturelle et sociale, pour les intégrer dans notre projet de territoire.

■ Le Chablais est ainsi un vaste territoire qui constitue un bassin de vie cohérent, immergé dans des bassins de vie plus vastes encore : le bassin franco-valdo-genevois, le bassin lémanique, le bassin haut-savoyard ...

Nous sommes en interaction constante avec nos voisins et nous nous engageons déjà dans des projets qui dépassent nos frontières Chablaisiennes. Nous devons, dans notre intérêt, poursuivre dans cette direction.

■ Le SCoT doit permettre de mettre en oeuvre un projet de territoire cohérent entre les 62 communes du Chablais ; il doit également dépasser ce périmètre pour faire le lien avec le canton du Valais, la Vallée du Giffre, la Vallée Verte, l'Agglomération Annemasse-les Voirons, Genève, le canton de Vaud.

Nous devons et désirons fortement renforcer les solidarités dans le Chablais, et renforcer les coopérations avec les territoires voisins.

